



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Unité Politique et Police de l'Eau

SCI LA GARENNE DE SEVRES  
À l'attention de Colin Roux  
41 RUE DE LA GARENNE  
92310 SEVRES

014207

Ref : SE\_EAU\_20161114\_Sci\_Garenne\_Sevres\_78201600029\_nonopp

Affaire suivie par :  
Mickaël BEHELO  
mickaël.behelo.yvelines.gouv.fr  
tel : 01 30 84 33 31

envoi en LRAR

Versailles, le 24 NOV. 2016

Monsieur,

Le guichet unique de l'eau des Yvelines a accusé réception le 25 mai 2016 de votre dossier de déclaration complet, concernant la gestion des eaux pluviales du campus des services de l'automobile et de la mobilité sur la commune de Guyancourt (78). Celui-ci a été enregistré sous le n° 78-2016-00029. Une demande de compléments vous a été adressée par courrier le 22 juillet 2016, à laquelle vous avez répondu par une note reçue le 30 septembre 2016.

Au vu de ces derniers éléments, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Vous pourrez commencer les travaux à réception de ce courrier.

Une copie du récépissé et du présent courrier seront affichées en mairie de Guyancourt pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents feront l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture durant une période d'au moins six mois. Un exemplaire du dossier sera également mis à la disposition du public en mairie de Guyancourt.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Le service de police de l'eau de la direction départementale des territoires des Yvelines, en charge de l'instruction, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service de l'environnement

Marie-Laure HERAULT